

37 EXPULSIONS DE SQUATS ET BIDONVILLES CET ETE :

POUR RESORBER LES BIDONVILLES, IL EST URGENT DE CHANGER DE CAP

Paris, le 7 septembre 2018

Une expulsion tous les trois jours entre juin et août 2018. Ce ne sont pas moins de **37 squats ou bidonvilles où vivaient plusieurs centaines de personnes qui ont été détruits** en Ile-de-France, dans le Nord, les Bouches-du-Rhône, la Loire Atlantique ou encore à Lyon et Toulouse. Sur la même période, **26 lieux de vie avaient été expulsés en 2017**.

Un rythme effréné contredisant l'instruction du 25 janvier 2018 visant à donner une nouvelle impulsion à la résorption des bidonvilles, qui préconise de travailler « *le plus tôt possible à l'accompagnement des personnes vers la sortie, dans le but d'une résorption complète de ces campements* ». Pourtant, la grande majorité des expulsions de cet été n'a pas été suffisamment anticipée : **absence de concertation préalable avec les habitants, refus des autorités de dialoguer avec des acteurs associatifs, absence de diagnostic social**, etc. Dans ces conditions, elles se soldent immanquablement par une absence de proposition adaptée d'hébergement ou de relogement. Et la reconstruction de nouveaux bidonvilles !

Pire, **certaines expulsions sont exécutées en dehors de tout cadre légal ou sans respecter la procédure**. Les juges tendent de plus en plus à condamner l'Etat pour « voie de fait » et à accorder des dommages et intérêts aux personnes expulsées, à l'instar du tribunal de grande instance de Nanterre concernant une expulsion à Gennevilliers en juin dernier¹.

Pour autant, **les conséquences d'une expulsion, mesure brutale par nature, sont bien souvent irréparables**. Ainsi, pour les enfants, en plus de traumatismes psychologiques souvent graves, elles sont trop souvent synonymes de déscolarisation ; l'errance contrainte dans laquelle elles placent leurs familles faisant généralement obstacle à leur maintien à l'école. Autant de temps perdu qu'aucune indemnité ne permettra de rattraper...

Il existe néanmoins **des solutions alternatives à l'expulsion « sèche »** des habitants de bidonvilles et squats qui commencent à être mises en œuvre sur certains territoires avec des résultats très encourageants. Pour que ces solutions deviennent la norme, elles doivent être intégrées à une **politique de résorption des bidonvilles et des squats cohérente et concertée avec l'ensemble des acteurs, au premier rang desquels les personnes concernées**.

C'est le sens de l'instruction du 25 janvier 2018, qui tarde à être appliquée sur de nombreux territoires alors que les associations comme les habitants sont prêts à accompagner sa mise en œuvre. **Il est urgent d'agir pour mettre en pratique le changement de cap engagé par ce texte**, et ce dans l'intérêt des habitants de bidonvilles, de leurs voisins, et de l'ensemble de la société !

Contact presse :

Manon Fillonneau / 06 68 43 15 15

Twitter : @CNDH_Romeurope / manon.fillonneau@romeurope.org

¹ Voir le communiqué de presse des Bâtisseurs de cabanes, 5 septembre 2018, <http://www.romeurope.org/a-gennevilliers-letat-condamne-pour-destruction-illegale-dun-bidonville/>